



Le Centre de Gestion de l'Orne, en collaboration avec les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine Maritime ouvre un concours d'

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

CATÉGORIE C

Session 2021

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947 susvisé, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture et aux candidats titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 20 postes

DATE DE L'ÉPREUVE ORALE : à compter du 1^{er} mars 2021

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 29 septembre 2020 au 21 octobre 2020

- * Soit **par voie postale**¹ au Centre de Gestion de l'Orne
- * Soit **à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne**²
- * Soit lors d'une **préinscription sur le site internet**³ du Centre de Gestion de l'Orne(www.cdg61.fr)

DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : 29 octobre 2020

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier d'inscription au Centre de Gestion de l'Orne :

- * Soit **par voie postale**¹ au Centre de Gestion de l'Orne
- * Soit **à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne**²,
- * Soit **par voie dématérialisée**⁴. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son "espace sécurisé candidat" sur le site internet du Centre de Gestion de l'Orne et clôturer son inscription avant minuit.

ATTENTION : *Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir.*

**Adresse du CENTRE DE GESTION DE L'ORNE :
2 Rue François Arago - 61250 VALFRAMBERT**

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.

**Le détail de l'épreuve et le règlement des concours peut être consulté sur le site internet
www.cdg61.fr**

*¹ cachet de la poste faisant foi ou preuve de dépôt

² aux horaires d'ouverture

³ date limite de retrait des dossiers (minuit)

⁴ clôture des inscriptions (minuit)